



Nombre de membres en exercice: 11	Séance du mardi 26 janvier 2016 L'an deux mille seize et le vingt-six janvier à 20 heures 45 l'assemblée régulièrement convoquée le 22 janvier 2016, s'est réunie en Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier Lamouroux, Maire.
Présents : 9	
Votants: 9	Sont présents : Pierre Didier LAMOUREUX, Alain COMBES, Marie-Thérèse LESTAGE, Jérôme PANCHE, Dominique BRIFFAUT, Jérôme TROLLIET, Laurence LEROY, Frédéric ARROYO, Michel POSSAMAÏ Représentés : Excusés : Gilles GALLÈS, Mayder MARAN Absents : Secrétaire de séance : Marie-Thérèse LESTAGE

Madame Marie-Thérèse LESTAGE est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 22 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jérôme TROLLIET s'excuse pour son absence au repas des aînés pour raison de santé.

Syndicats Intercommunaux

Dissolution du syndicat de la caserne des Sapeurs-Pompiers de Sauveterre de Guyenne, nomination d'un liquidateur par le Préfet

Monsieur le Maire indique que le « syndicat intercommunal de la caserne des pompiers de Sauveterre de Guyenne » n'a plus vocation à exister car celui-ci a été dessaisi de ses compétences au 31 décembre 2012, mais est maintenu dans son existence pour conduire les opérations nécessaires à sa liquidation. Ce syndicat s'était prononcé, par délibération du 28 novembre 2013, sur la répartition de l'actif et du passif et notamment sur le principe de la cession au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du terrain de la caserne et des bâtiments.

A ce jour, au vu des difficultés rencontrées dans les opérations préalables à la liquidation du syndicat, et conformément aux articles L5211-26 et R5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Préfet a procédé à la nomination d'un liquidateur.

Au titre de l'article R5211-9 du CGCT il s'agit d'un bénévole, le liquidateur, Monsieur Roger DELMONT, ancien Trésorier Principal des Finances Publiques à la retraite, exerce cette mission à titre gracieux.

Aucun texte ne prévoit le remboursement des frais (repas et déplacements) exposés par le liquidateur pour l'exercice de sa mission. C'est pourquoi, Monsieur le Préfet demande, par courrier en date du 18 décembre 2015, de bien vouloir proposer une délibération au conseil municipal sur le principe de cette prise en charge.

Suite à une discussion lors de la réunion du bureau à la Communauté de Communes du Sauveterrois, il a été proposé aux Elus présents de ne pas soumettre de délibération aux membres du Conseil Municipal.

Délégation du conseil municipal au Maire

L'ensemble du conseil municipal dit avoir reçu le document récapitulatif des attributions exercées par le Maire en application de la délibération du 24 juin 2014 en même temps que la convocation pour cette assemblée et n'a pas de question.

Monsieur Alain COMBES précise que toutes les lignes affichées ne devraient pas figurer. Désormais, les articles relatifs au chapitre 64 (charges de personnel) n'apparaîtront plus dans cet état.

Questions diverses

Compte rendu des commissions de la Communauté de Communes et des Syndicats Intercommunaux

Monsieur le Maire rend compte des grandes orientations prises au sein du Conseil Communautaire. Il dit avoir transmis par mail les informations et invite les présents à se rendre sur le site www.sauveterrois.fr afin d'obtenir d'avantage de détails.

Monsieur Alain COMBES dit avoir assisté à la réunion de présentation des vœux du Président du Conseil Départemental à Langon. Ce dernier a abordé quelques changements dû à la loi NOTRe :

- Désormais, le Département ne peut plus aider les entreprises, c'est du rôle de la Région, or, les crédits ne sont pas encore transférés ;
- Il travaille sur la mise en place d'une conférence entre les 12 départements et les regroupements de communes de plus de 30 000 habitants ;
- La Région a la compétence des transports, mais il est possible de la déléguer au Département et aussi de mettre en place une délégation supplémentaire ;
- La « clause générale de compétence » est supprimée pour toutes les collectivités sauf pour les Communes ;
- Les bibliothèques intercommunales peuvent être aidées par le département ;
- Le FDAEC (Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) est encore présent dans 2 départements en France. Le Président s'engage à stabiliser le montant de l'année dernière à +/- 2%. Comme d'habitude, le dossier est à transmettre avant le 30 juin 2016 pour le FDAEC de l'année en cours.
- Le Conseil Départemental et Gironde Numérique travaille sur l'élimination des zones blanches. Monsieur le Maire intervient dans l'exposé pour indiquer que la Communauté de Communes du Sauveterrois souhaite aller au-delà et est en réflexion pour équiper le territoire en fibre optique et non en ADSL. Gironde Numérique interviendra en Conseil Communautaire, cette réunion est publique, Monsieur le Maire invite les Conseillers Municipaux à s'y rendre.

Aujourd'hui, le travail de fond se fait sur le rôle et la place du département dans cette nouvelle grande région. Cela présage une période de transition difficile dans la mesure où le temps nécessaire pour mettre les choses en place n'a pas vraiment été pris en compte.

SCoT - Schéma de cohérence territoriale

Une carte de planification de l'urbanisme, à l'échelle communale, a été remise à la directrice du SCoT du Sud Gironde. La phase en cours est celle de l'« orientation des objectifs ». Cette carte devra obtenir l'approbation de la commission « SCoT » puis de Monsieur le Préfet. Il semblerait que la dernière étape soit prévue pour 2018.

Permis de construire – ZC 123

Monsieur Michel POSSAMAÏ a déposé une déclaration préalable pour détachement d'une parcelle ainsi qu'une demande de Certificat d'Urbanisme opérationnel pour sa maison d'habitation. La CDPNAF (**C**ommission **D**épartementale de **P**réservation des **E**spaces **N**aturels, **A**gricoles et **F**orestiers) et le SCoT sont en train d'instruire ces documents en parallèle avec la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

Journée de formation AMG – marges de manœuvre des finances locales

Monsieur le Maire a assisté à une journée de formation de l'AMG (**A**ssociation des **M**aires de la **G**ironde) sur les marges de manœuvre financières au niveau des communes. Il en fait un résumé en indiquant quelques pistes qui pourraient permettre de facturer :

- taxe locale sur la publicité extérieure (auprès des entreprises)
- révision partielle des taxes foncières (auprès des particuliers)

Organisation du lundi de Pâques

Monsieur Lionel BANOS assurera la restauration sur place. L'apport du panier « Pique-nique » est possible. L'apéritif doit être organisé par le Conseil Municipal. Au vu des retours des années précédentes, il semblerait qu'une centaine de personnes environ soit présente.

Les hommes du Conseil Municipal doivent réfléchir à la boisson qu'ils souhaitent proposer puis en assurer la préparation.

Monsieur Jérôme TROLLIET dit qu'il fournira le vin. De fait, il est dispensé de gérer la préparation de l'apéritif.

Le dessert pourrait être fait par la pizzeria de Gornac. Il faut les contacter.

Madame Marie-Thérèse LESTAGE indique qu'elle va rechercher un berger et une bergère ainsi qu'un parrain et une marraine pour la cérémonie.

Compte rendu - repas des anciens et cérémonie des vœux

Monsieur le Maire déplore le manque d'investissement de certains membres du Conseil Municipal et rappelle qu'ils doivent être présents particulièrement pour la cérémonie des vœux, le repas des aînés, le lundi de Pâques et le 11 Novembre.

Mise aux normes – WC de la Mairie

Les WC intérieurs de la Mairie ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour les WC publics ouverts en permanence, il en est de même. Les WC de l'extérieur ne peuvent être agrandis par manque de surface aménageable.

Monsieur le Maire propose donc de rendre les WC de l'intérieur du bâtiment accessible par des transformations effectuées par l'employé technique.

Organisation des réunions de préparation du BP

Monsieur le Maire rappelle que la commission « budget » est composée de :

- Didier Lamouroux
- Marie-Thérèse Lestage
- Alain Combes
- Laurence Leroy

Après accords des 4 membres, la première réunion aura lieu le 10 février 2016 à 9h30 à la Mairie de Gornac.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 23 février 2016 à 20h45 à la Mairie de Gornac.

La séance est levée à 23h45.

LAMOUREUX Pierre Didier	
COMBES Alain	
LESTAGE Marie-Thérèse	
PANCHE Jérôme	
BRIFFAUT Dominique	
TROLLIET Jérôme	
LEROY Laurence	
ARROYO Frédéric	
POSSAMAÏ Michel	